



Doc. 114

08 septembre 1949

Constitution de la Commission permanente de l'Assemblée

Communication

Bureau de l'Assemblée

Conformément à la Résolution adoptée par l'Assemblée le 6 septembre 1949, cette Commission se compose :

Du Président de l'Assemblée ;

Des 4 Vice-Présidents ;

Et des 25 représentants désignés suivant l'article 37 du règlement.

Les 6 Présidents des commissions sont de droit compris dans ces 23 représentants.

Le Bureau propose à l'Assemblée de répartir les sièges de la façon suivante :

Président : M. Spaak.

Vice-Présidents : M. de Menthon, M. Jacini, M. Kraft, Lord Layton.

Membres :

Belgique : MM. Rolin, Van Cauwelaert.

Danemark : M. Jakobsen.

France : MM. Bidault, Reynaud, Mollet.

Irlande : M. Norton.

Italie : MM. Casati, Dominedo, Benvenuti.

Luxembourg : M. Loesch.

Pays-Bas : MM. Serrarens, Van de Kieft.

Norvège : M. Wold.

Suède : MM. Ohlin, Wigforss.

Royaume-Uni : Sir David Maxwell-Fyfe, MM. Crawley, Lee.

Grèce : MM. Drossos, Cassimatis.

Turquie : MM. Gulek, Balta.

Signé (voir au verso)



Signé: